

Département de la Haute-Garonne

Commune de Revel

Lieu-dit Lourmette Nord



3 Avenue des Frères Arnaud - 31250 REVEL  
Tél: 05.62.18.71.30 E-mail: revel@valoris.expert  
AUTERIVE - REVEL - TOULOUSE  
NAILLOUX - VENERQUE - BRAM - LEGUEVIN - LABARTHE/LEZE

Aménageur : Hectare  
28 Rue Aimé Ramond  
11 000 CARCASSONNE



## Opération "Lourmette Nord"

### PLAN DE VENTE

N° de dossier : 160619  
indice du plan : 2  
Dressé le 04/02/2022 à REVEL  
Mise à jour le : 14/11/2022  
Dessin / Contrôle / Validation : TB-BL/GB/JOC  
Nom du fichier :  
160619-03-PdV DEFINITIF TR1-2.dwg

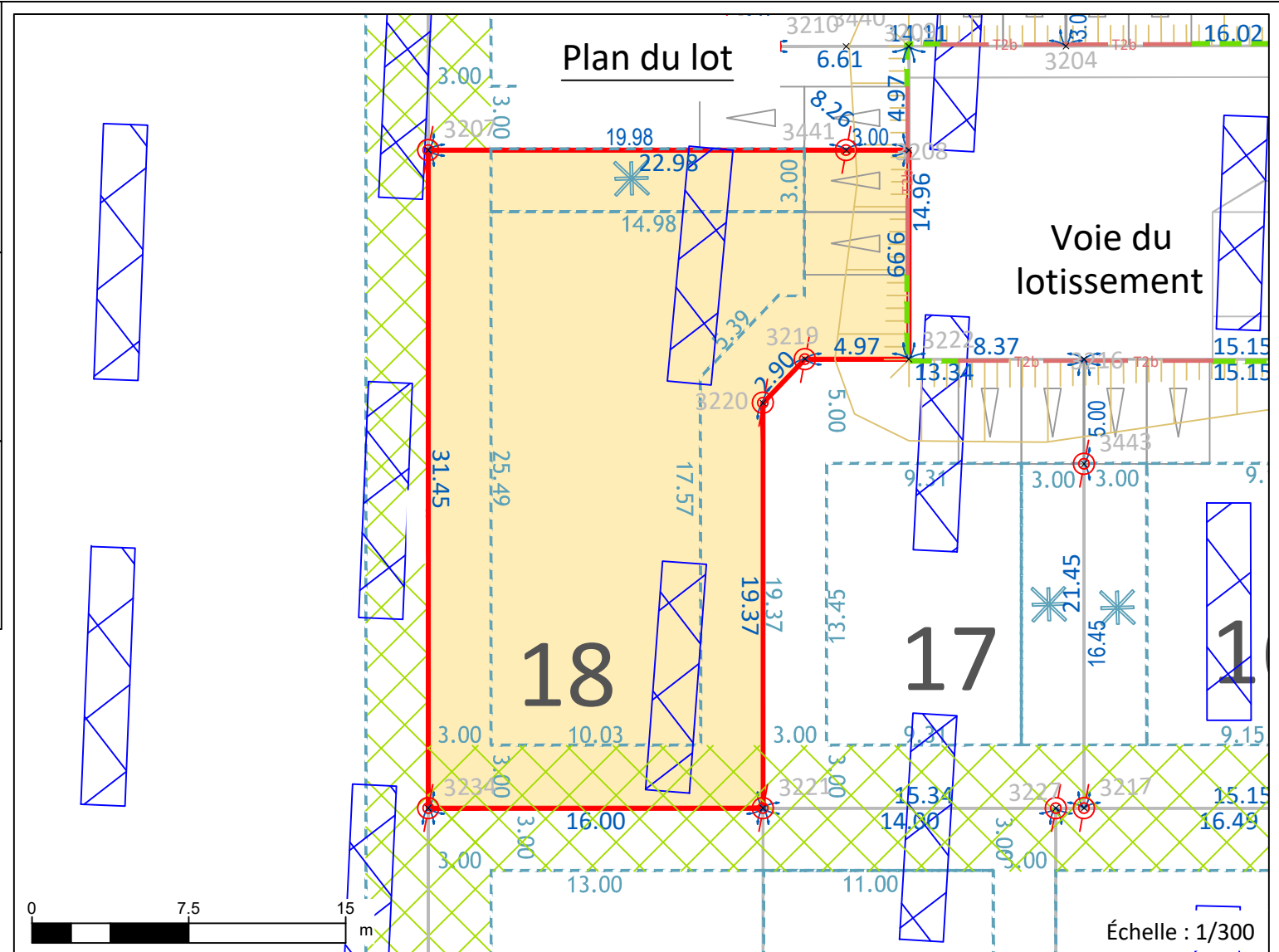
LOT N° :18

Surface : 575m<sup>2</sup>

Section : ZM Parcelle : 442

Surface de plancher : 250m<sup>2</sup>

### Plan d'ensemble sans échelle



- Légende**
- Emprise du lotissement
  - Limite du lot
  - Application cadastre
  - Espaces Privatifs
  - Borne
  - Clou d'arpentage
  - Marque peinture
  - Piquet bois
  - Blocs privatifs
  - Bordures basses privatives
  - Talus (issu du projet de voirie)
  - Servitude plantandi
  - Zone de diagnostic archéologique (position fournie par l'INRAP)
  - Accès/zone d'accès imposé des véhicules aux lots
  - Bande d'implantation possible des bâtiments en R+0
  - Limite d'implantation des bâtiments en R+1

**Règles d'urbanisme (d'autres règles sont prescrites par le P.L.U. et par le règlement du lotissement)**

**Autorisation d'urbanisme :** Un dossier de Permis d'Aménager "Lourmette Nord", n°031 451 18 R0006 obtenu par arrêté le 07 Juin 2019.  
Un dossier Modificatif n°2 de Permis d'Aménager n°031 451 18 R0006 M02 a été obtenu le 26/02/2021.  
Un dossier Modificatif n°3 de Permis d'Aménager pourra être déposé.

**Origine du périmètre :** Les limites de l'opération sont issues :  
- du plan de bornage et de reconnaissance de limites avec procès verbal, dressé par M. CENAC Jean-Odon, Géomètre-Expert à Revel, le 19/12/2018 (Réf. 160619)  
- du plan parcellaire ressé par M. CENAC Jean-Odon, Géomètre-Expert à Revel, le 07/10/2021 (Réf. 160619)  
La limite avec la rue Châteaubriand a fait l'objet d'un arrêté d'alignement (n°2019-083-ST) obtenu le 07 Mars 2019.  
La limite avec le chemin de Peysou a fait l'objet d'un arrêté d'alignement (n°2019-084-ST) obtenu le 07 Mars 2019.

**Cotations :** Les distances indiquées sur ce plan sont des distances à l'horizontale.

**Clauses particulières :** Les blocs et bordures privatifs sont issus du plan Exécution de voirie Indice F dressé le 09/11/2022 par l'entreprise AUDE TP.

Signatures :

Acquéreur

Aménageur

